



## DECLARATION FO au CSEC

du 30 septembre 2022

Mr le Président,

Inutile de vous redire que l'établissement s'enfonce de jour en jour, avec des départs à n'en plus finir. Près de 300 postes vacants à ce jour et donc des activités en très grandes difficultés avec des personnels épuisés.

C'est la première fois depuis la création de l'EFS que les salariés n'ont pas d'informations sur les mesures concernant les revalorisations salariales au mois d'octobre.

Le gouvernement a mis en place une hausse du point d'indice de 3,5% pour la fonction publique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Comme nous vous l'avons répété à maintes reprises, l'EFS est un établissement privé ayant une mission de santé publique, soumis à des contraintes dictées par l'état. Il n'est pas concevable qu'aucune mesure similaire soit prise pour les salariés de l'EFS.

Nous vous rappelons que les mesures équivalentes au SEGUR appliquées l'an dernier, à seulement une partie des salariés de l'EFS, ont créé des tensions au sein des équipes.

Alors que les établissements publics, et même privés, ont appliqué le SEGUR **pour tous**, revu leur système de classification et bénéficié d'une hausse de 3,5% du point d'indice, l'EFS reste en attente d'une réponse des tutelles depuis maintenant plusieurs mois pour appliquer à minima l'identique. **C'est absolument inadmissible.**

FO a arrêté la grève, étant donné que la direction a prouvé son intention de revaloriser les salaires. Aujourd'hui encore, notre syndicat continu à maintenir une pression sur les tutelles. Cette pause dans la grève devait vous laisser le temps nécessaire à la discussion avec les tutelles. Mais nous attendons toujours leur arbitrage final.

Nous vous rappelons que ces mesures salariales sont très attendues par le personnel et deviennent indispensables pour assurer la survie de l'établissement. L'EFS ne peut pas fonctionner sans salariés.

Par conséquent, des mesures significatives, comme vous avez pu le communiquer aux personnels, doivent être mises en œuvre, même sans subvention des tutelles. Dans le cas contraire, FO engagera un rapport de force bien plus important, afin d'obtenir la reconnaissance salariale adéquate.